VILLE DE GRACEFIELD
Au ♥ de la Gatineau

Nouvelle règlementation concernant les chiens

Le gouvernement du Québec adoptera en date du 3 mars 2020, un nouveau règlement touchant les chiens dans la province. Le règlement s'intitule « Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ».

En date du 12 mai 2022, tous les propriétaires de résidences permanente devront enregistrer leurs chiens au bureau municipal.

L'enregistrement sera valide jusqu'à ce qu'il y ait des changements au niveau du propriétaire ou du chien. À ce moment, il est de la responsabilité du propriétaire d'aviser la municipalité.

Lors de l'enregistrement, il vous faudra apporter une preuve de vaccination contre la rage (ou la preuve qu'il n'a pas été vacciné).

Le coût de la licence est de 10$ par chien et un maximum de trois (3) chiens par adresse, selon le règlement 219-2022.

Lors de l'enregistrement, une médaille vous sera remise. Votre chien devra porter sa médaille en tout temps. Tout chien errant sans médaille sera reconduit à la SPCA.

En date du 3 juin 2020, les gens qui ne seront pas venus enregistrer leurs chiens, sont passible d'une amende déterminée par le règlement provincial.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquez avec nous au 819-463-3458.

Merci de votre attention.

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Bureau : _____

Licences pour chien

Il est obligatoire que tout propriétaires résident permanent de Gracefield enregistre ses chiens au plus tard le 3 juin 2020. L'enregistrement est valide tant que le chien et don propriétaire demeurent les mêmes et s'il y a un changement, le citoyen doit aviser la municipalité.

1.

Chien - 10$ **Nom de l'animal :**_____ **Race :**_____

Mâle ( ) **Vacciné : Oui** **Date :**_____ **Stérilisé : Oui** **Micropucé : Oui**
Femelle ( ) Non Non Non

Année de naissance :_____**Poids :**_____**Couleur :**_____

Signes distinctifs : _____

_____

Provenance du chien :_____

Espace réservé au bureau à la municipalité

Numéro de licence :_____

2.

Chien - 10$ **Nom de l'animal :**_____ **Race :**_____

Mâle ( ) **Vacciné : Oui** **Date :**_____ **Stérilisé : Oui** **Micropucé : Oui**
Femelle ( ) Non Non Non

Année de naissance :_____**Poids :**_____**Couleur :**_____

Signes distinctifs : _____

_____

Provenance du chien :_____

Espace réservé au bureau à la municipalité

Numéro de licence :_____